

Viellir à domicile c'est possible !

La Carsat Midi-Pyrénées et les organisations professionnelles du bâtiment s'engagent en faveur des retraités

Depuis plusieurs années, le service de l'Action sociale de la Carsat Midi Pyrénées accompagne les retraités du régime général afin d'améliorer et sécuriser leur maintien à domicile et répondre aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Augmentation des retraités, quel avenir pour nos seniors ?

Avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du «baby-boom», et leur volonté légitime de vieillir à domicile, la prévention de la perte d'autonomie devient un objectif majeur des politiques sociales.

Pour l'atteindre, la Carsat souhaite cibler un public plus jeune, à un âge où les problèmes liés au vieillissement ne sont pas encore visibles, et fédérer un réseau d'acteurs convaincus et implantés localement, pour faire connaître les offres, convaincre de la nécessité d'anticiper, et accompagner les retraités au plus près de leurs besoins.



Un dispositif en faveur du bien vieillir et du maintien à domicile

Le dispositif Ab+ Seniors entend répondre à cette problématique de prévention de perte d'autonomie en permettant aux jeunes retraités (à partir de 55 ans) d'être conseillés et accompagnés dans la réalisation de certains travaux d'aménagement au sein de leur habitat.

Simple ou plus conséquents, ces aménagements (salle de bains, isolation, chauffage, etc.) leur permettent de gagner en confort et en qualité de vie, tout en anticipant les difficultés liées à l'avancée dans l'âge.

Des conseils et des aides financières sont apportés pour accompagner les retraités dans cette démarche.

Convention de partenariat : un réseau d'acteurs locaux et engagés

La Carsat souhaite soutenir et développer ce dispositif. C'est pourquoi elle a décidé d'établir une convention de partenariat avec les associations Solidaires pour l'habitat (Solih), la Capeb et la Fédération française du bâtiment (FFB), présents sur les 8 départements en Midi-Pyrénées.

Grâce à ces partenaires ancrés sur le territoire et disposant d'une expertise technique, le dispositif repose sur 3 piliers : un atelier d'informations gratuit, un diagnostic conseil à domicile et un réseau d'artisans formés et signataires d'une Charte. L'occasion pour les retraités intéressés d'échanger sur les aménagements possibles et les aides financières qui peuvent leur être apportées.